



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1275-268, 1277-20 ET 1701-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n^o 1275-268 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n^o 1275 afin d'assurer la concordance avec le Règlement n^o 1744 concernant la gestion des eaux pluviales

QUE le règlement n^o 1277-20 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n^o 1277 afin de bonifier et d'ajouter des critères et objectifs applicables aux groupes « Le parc de concessionnaires automobiles » et « Les intersections commerciales régionales (intersections autoroute 540 / boulevard de la Cité-des-Jeunes et autoroute 40 / avenue Saint-Charles) »

QUE le règlement n^o 1701-01 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » - phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage; d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie; de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 11 décembre 2017.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro CA 18-01-17-16 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 17 janvier 2018 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Les certificats de conformité pour ces règlements ont été délivrés à Vaudreuil-Dorion, le dix-huitième (18^e) jour du mois de janvier deux mille dix-huit (2018) sous les numéros de certificats VD 2018-01, VD 2018-02 et VD 2018-03.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-quatrième (24^e) jour du mois de janvier deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca